



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Conseillers présents : Mmes Marie-Christine BERTRAND, Patricia CARRARA, Justine MILLON, Françoise PINET, Laura ROUX, Mrs, Alain BOYOUUD, Pascal DEGASPERI, Brice EVRARD, Alain FROGET, Yannick LOMBARD

Absents représentés : Jean-Claude SOREIL (pouvoir à Patricia CARRARA), Claudine RODRIGUEZ (pouvoir à Alain BOYOUUD)

Absents : Joris GIRARD, Gilles TOURTET,

Le compte rendu du conseil municipal du 22 juillet est approuvé à l'unanimité.

Laura ROUX est désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE (ANNEE 2024/2025) - PARTICPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 120 610,22 €.

Compte tenu de la fréquentation moyenne des élèves par jour soit 155 le coût de fonctionnement proposé est de 1 048,78 € soit une diminution de 50,82 € par rapport au coût de l'année scolaire 2023/2024.

Le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés sur Aspres à savoir Aspremont, La Beaume, Saint Pierre d'Argençon et saint julien en Beauchêne est donc proposé à 1 048,78 € par enfant.

Accord à l'unanimité des membres présents.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE (ANNEE 2024/2025) - PARTICPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 67 921,73 €.

Compte tenu du nombre de repas par jour servi à savoir 53,79 le coût de fonctionnement proposé est de 9,02 € par repas auquel s'ajoute le cout du transport des repas soit 0,60 € par repas, le coût global est ainsi de 9,62 € par repas. Il faut noter une diminution de ce coût par rapport à celui fixé pour l'année scolaire précédente (-2,45 €).

Le montant de la participation des communes extérieures pour chaque repas pris par les enfants prenant le repas à la cantine à savoir Aspremont, La Beaume, Saint Pierre d'Argençon et Saint Julien en Beauchêne est donc proposé à 9,62 € par repas.

Accord à l'unanimité des membres présents.

FACTURATION DU REPAS DE LA CANTINE AUX PARENTS DES ENFANTS DE LA BATIE MONTSALEON

La commune de La Bâtie Montsaléon a délibéré sur sa participation au coût de fonctionnement d'un repas à hauteur de 5 €. Le montant de cette participation est largement inférieur à celui fixé par la commune soit 9,62 € par repas. Comme les années précédentes il est proposé de demander aux parents concernés de de la Bâtie Montsaléon de prendre en charge, en plus du prix du repas soit 5,40 €, la différence entre le coût réel de 9 ,62 € et 5 €. Ainsi il est proposé de fixer le prix du repas pour les enfants de cette commune à 10,02 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire précise que ce tarif est très élevé pour les parents et qu'il serait normal que la commune de La Bâtie Montsaléon revoie sa participation.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU SUR LE HAMEAU D'AIGUEBELLE - AVENANT AU MARCHE DES TRAVAUX

L'avenant au marché de travaux est justifié au regard de la régularisation des prix nouveaux, de l'augmentation du délai des travaux (10 à 12 semaines) et pour tenir des travaux supplémentaires avec une augmentation du montant du marché (+ 17 331,45 € HT soit + 14,51 %) issue principalement de la modification de plusieurs regards et la réalisation de terrassements supplémentaires.

Le bilan financier d'opération est le suivant :

- montant d'opération = 159 680 € HT
- montant des dépenses : études/MOE : 14 500 € HT + travaux avec avenant : 136 766,45 € HT = soit 151 266,45 € HT

BILAN : reliquat de + 8413,55 €HT

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT -

1) Dépenses - section d'investissement - majoration de crédits

Opération 20 : Extension du réseau vers Aiguebelle : + 17 335,45 € HT soit 21 000 € TTC

Opération 16 : Réfection du réseau principal : + 5 800 €

1) Recettes - section d'investissement - majoration de crédits

Chapitre 023 : +26 800 €

2) Dépenses - section de fonctionnement : - 36 000 € (transfert à l'investissement au 023)

Accord à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL - CANTINE

Au regard de l'augmentation du temps de travail de l'agent chargé de l'entretien des locaux de la cantine : 6 heures hebdomadaires au lieu de 4 heures.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTIONS - ENFANCE/JEUNESSE

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer trois conventions :

- ✓ Avenant à la convention avec la commune de La Faurie pour la mise à disposition de personnel assurant le périscolaire le matin et le soir.
- ✓ Convention avec la Compagnie Liquidation Totale (atelier théâtre)
- ✓ Avenant à la convention territoriale globale du territoire de la communauté de communes du Buëch Dévoluy concernant l'accompagnement du service public de la petite enfance.

Accord à l'unanimité des membres présents.

FINANCEMENT DES DEPENSES CONCERNANT LES DEGATS ET REPARATIONS SUITE A L'ORAGE DU 4 SEPTEMBRE

Madame le Maire sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de travaux urgents et imprévus. Elle précise qu'elle attend toutes les factures des entreprises pour totaliser les dépenses totales et fixer le montant demandé auprès du conseil départemental. Elle en informera le conseil au plus tôt.

Accord à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Le point sur les travaux en cours notamment suite à l'orage du 4 septembre
- La rédaction du bulletin d'information d'octobre
- La rentrée des classes

La séance est levée à 18 h 45